



LÉGATION DE SUISSE
EN ARGENTINE

BUENOS AIRES, le 10 mai 1956.

Calle Uruguay 740
T. E. 440074/77

NOTRE D.24.1.1.- F/w.
RÉFÉRENCE: VOTRE p.B.41.21.Arg.- ZI/mk.
(à rappeler dans la réponse)

dt	36	22	21	DT	MS	21	a/a
Entrée	14.4	15.4	15	h	19.0	22	22
Visa	2	2	20	AM	14	21	21
EPD	14.5.56					11	
Ref.	p.B.41.21.Arg						

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai pris connaissance avec un très vif intérêt de votre lettre du 27 avril dernier relative aux fonds que Perón posséderait en Suisse.

Il est vrai que l'existence de ces fonds ne repose que sur des "on dit" mais il s'agit de "on dit" qui ont commencé à circuler en tout cas dès le voyage de Eva Perón en Suisse. Il y a là une opinion générale qui s'est formée peu à peu en se cristallisant en une croyance désormais assise sur le "consensus omnium". Ce consentement est né après le voyage de Eva Perón et il a été confirmé par les voyages de Duarte (le frère de Eva) de Campora, etc. La présence en Suisse d'un suppôt du régime tel que Triccerri qui a quitté Buenos Aires au moment où le bateau coulait, n'est pas non plus pour détruire l'opinion générale à laquelle je viens de faire allusion. On ne peut donc pas dire que les journaux argentins agissent uniquement par parti pris. Ils devraient, cela est certain, se laisser guider par la correction, mais nous savons tous que pour une certaine presse, la correction n'a jamais existé.

Depuis mon dernier rapport, aucun journal n'est revenu, que je sache, sur ce chapitre. Le ministre des Affaires Etrangères, M. Podestá Costa, m'a parlé de la question au cours d'une réception, mais les circonstances relatives au lieu ont empêché une conversation susceptible d'épuiser le sujet. Je lui ai dit qu'il était possible que les Perons aient placé une partie de leur fortune en Suisse, mais qu'à mon avis Perón qui est une personne intelligente et avisée, a dû retirer ses avoirs de nos banques s'étant rendu compte de l'atmosphère qui règne en Suisse contre lui. Je lui ai répété ce que j'ai entendu de plusieurs côtés, à savoir, que l'ex-dictateur a transféré ses fonds aux Etats Unis et qu'il en a investi une bonne partie en Argentine à la suite de la baisse du peso. M. Podestá Costa, tout en rappelant la con-

Au Département politique fédéral,
B e r n e .-



- 2 -

versation que j'avais eue avec lui sur l'affaire Perón, avant qu'il devienne ministre des Affaires Etrangères, me répondit qu'il partageait ma manière de voir. Il n'a pas du tout fait allusion aux démarches que l'Argentine devrait entreprendre en Suisse pour récupérer les fonds et il n'a pas été question des difficultés d'ordre juridique.

En revanche, la semaine dernière j'ai reçu la visite d'un juriste du Ministère des Affaires Etrangères qui m'a reposé la question de savoir quelle était la procédure à suivre pour déterminer si Perón a des avoirs en Suisse. Mon interlocuteur m'a affirmé qu'il venait au nom du sous-secrétaire du Ministère. Comme je lui ai dit que j'allais voir le sous-secrétaire à bref délai, mon interlocuteur me pria de lui parler moi-même de la question, ce qui prouve que mon visiteur était bien chargé de sa mission par le sous-secrétaire. Je n'ai pas manqué de faire valoir au cours de notre conversation tous les arguments susceptibles de décourager les autorités argentines de se lancer dans des démarches de nature diplomatique vis-à-vis de nous. Mon interlocuteur a tenu à souligner que le Gouvernement argentin composé de militaires, ne saisissait pas toujours les côtés juridiques des problèmes qu'il avait à traiter, mais que dans le cas particulier il était décidé à faire agir tout d'abord la diplomatie. D'après les déclarations du fonctionnaire en question, le ministre argentin à Berne serait chargé d'ouvrir une enquête auprès de vous et de se faire assister, le cas échéant, par un des gros avocats de notre pays. Je ne crois pas que j'ai pu réussir à persuader mon interlocuteur de l'inutilité de cette démarche. Je lui ai rappelé toutes les fantaisies qui ont couru à Buenos Aires sur la fortune de Perón en Suisse et sur les historiettes qu'on a inventées dans les cercles militaires et navals au sujet de cette question, dès mon arrivée en Argentine en 1950. Mon interlocuteur admet qu'il y a eu de l'exagération, mais il est persuadé qu'une bonne partie de la fortune de Perón est toujours en Suisse. Heureusement, il se rend aussi compte des difficultés presque insurmontables auxquelles se heurte la localisation de la fortune, étant donné que Perón a sans doute constitué des comptes sous de faux noms. J'espère donc que ce fonctionnaire pourra, utilement pour nous, détruire des illusions dans les milieux officiels.

Je vous tiendrai au courant du développement éventuel de cette question.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de Suisse:

